République Française
Département Yvelines
Commune de Boissets

Compte rendu de séance

Séance du 10 Septembre 2026

L'an 2026 et le 10 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
MAILLIER Thierry MAIRE

Présents : M. MAILLIER Thierry, MAIRE, Mmes : AUBIN Hélène, BECKER Isabelle, GOMBERT Gwendoline, QUÉRÉ Valérie, SIVY Sylvie, MM : BOUYSSOU Patrick, GEFFROY Laurent, GRECO Jérôme, METIVIER François, VALLEE Vincent

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 29/08/2026
Date d'affichage : 29/08/2026
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie
Le : 11/09/2026
Et publication ou notification
Du : 11/09/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUYSSOU Patrick

Après approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026
Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :
- Remboursement achats Mme BECKER

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DESIGNATION DU REPRÉSENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - DELIB2026_021
DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'URGENCE CANICULE DE LA RÉGION IDF - DELIB2026_022
REMBOURSEMENT ACHATS Mme BECKER - DELIB2026_023

DESIGNATION DU REPRÉSENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES
Réf : DELIB2026_021

Après présentation par Mr LE MAIRE, Mr Patrick BOUYSSOU se présente pour être le représentant de la commune de Boissets au sein du C.L.E.C.T.
Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents accepte la candidature de Mr Patrick BOUYSSOU pour représenter la commune de Boissets au sein du C.L.E.C.T.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS D'URGENCE CANICULE DE LA RÉGION IDF
Réf : DELIB2026_022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Région Ile-de-France suite à la canicule 2026 aide les communes à l'acquisition à l'achat d'équipements permettant de faire face aux conséquences de la vague de chaleur, notamment à l'amélioration du confort thermique (climatisations mobiles et fixes, brumisateurs).

Considérant la nécessité d'acquérir des climatiseurs mobiles pour la classe, la bibliothèque, le secrétariat de Mairie et la cantine,

Considérant les aides pouvant être apportées par la Région Ile-de-France aux communes au titre du Fonds d'urgence canicule,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention pour cette opération.

Le Maire propose :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour le financement des climatiseurs mobiles dont le plan de financement est le suivant :

Nature	Dépenses	Recettes Région Ile-de-France 70 % (plafond 5 000,00 €)	Reste à charge commune
Mise en place de climatiseur mobile réversible 12000 BTU BLANC : à l'école, la bibliothèque, au secrétariat de la Mairie et à la cantine	3 637, 48 H.T.	2 546,24	1 091,24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

Autorise Mr le Maire à solliciter une autorisation d'achat sans attendre la notification de la subvention de la Région Ile-de-France et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT ACHATS Mme BECKER
Réf : DELIB2026_023

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents
Décide de rembourser les achats d'un montant de 80,92 € à Mme BECKER Isabelle au vu de la facture jointe.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

INAUGURATION DU CONTRAT RURAL

L'inauguration aura lieu le 3 octobre en présence de la Présidente de la Région Ile-de-France Madame Valérie PÉCRESSE et Mr Patrick STÉPHANINI notre Conseiller Départemental. Après la visite des travaux faits à la Mairie, à la salle communale et aux aménagements faits dans le Parc du Douaire, un cocktail sera servi vers 18 h.

Séance levée à: 22 h 30

En mairie, le 11/09/2026
Le Maire
Thierry MAILLIER